

Appel à projet « Commerce Test »

Février 2019

*Vous avez un projet commercial et pas de local ?
Nous avons une proposition pour vous !*

CONTEXTE



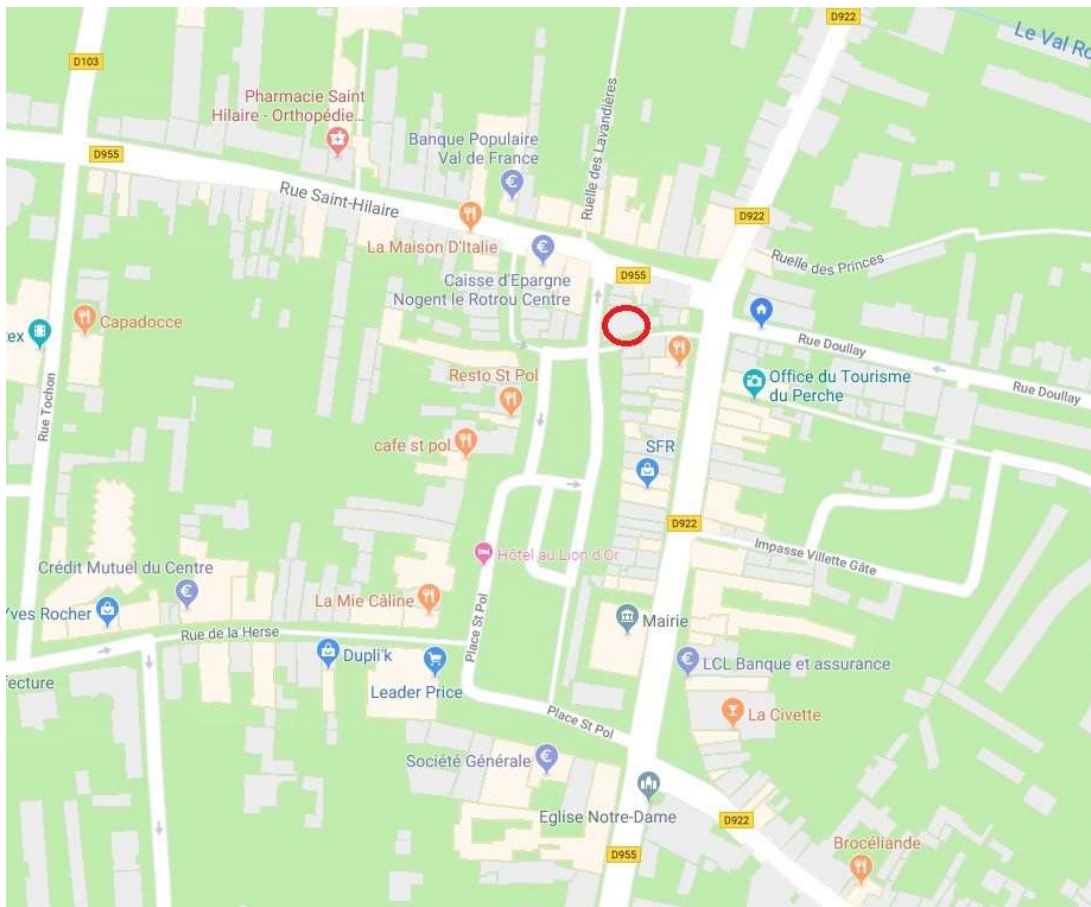
Le travail mené pour réduire la vacance commerciale à Nogent le Rotrou commence à porter ses fruits mais mérite une attention quotidienne.

Dans le cadre d'Action Cœur de Ville et du programme « ré enchantement commercial », la ville de Nogent le Rotrou a l'opportunité d'engager un programme de redynamisation de son centre-ville qui se traduira par des actions concrètes dès 2019.

Sans attendre la validation de cette stratégie commerciale, la commune se propose de louer une cellule commerciale pour un commerce test.

L'objectif est double. D'abord favoriser l'implantation de commerces dans le centre-ville, mais aussi renforcer l'essor du centre-ville. Ce projet est source de partenariats, de développement, et de soutien aux initiatives.

Plan de situation :



Le local est situé en centre ville de Nogent le Rotrou

REGLEMENT DE L'APPEL A PORTEURS DE PROJETS

1. LE LOCAL

1.1 Description du local

Le local commercial, proposé au porteur de projet sélectionné, se situe au 1, place du général de Saint Pol, 28400 Nogent le Rotrou, laissé vacant depuis aout 2018 dont la surface commerciale est de 114 mètres carrés pour une surface totale de 170 mètres carrés.

Cette boutique dispose d'un emplacement stratégique en zone passante et commerçante et au cœur du centre-ville.

Il est donc primordial qu'elle soit relouée pour une activité de proximité afin de maintenir l'équilibre commercial de la zone.



Vue interieure



Vue exterieure

1.2 Bail commercial

Description du bail proposé au porteur de projet :

La SCI de la Colline, est propriétaire des murs commerciaux. Le bail commercial proposé à la mairie est dérogatoire (bail précaire ou dérogatoire), régi par les dispositions de l'article L.145-5 du Code de commerce.

La période sera définie d'un commun accord entre le propriétaire et la mairie et inscrite dans le bail.

La durée de ce bail précaire n'excédera pas 6 mois.

Etant à destination d'un commerce test,

Le bail est suspendu dans les cas suivants :

- Les candidats à l'installation souscrivent un bail classique avec le propriétaire avant l'échéance du bail dérogatoire car ils ont validé leur modèle économique,
- Le propriétaire propose un candidat respectant le cahier des charges,

Lorsque le délai prévu entre les parties prend fin et que le porteur de projet souhaite rester dans les lieux en accord avec le propriétaire et les partenaires, le bail pourra être requalifié en bail classique.

1.3 Loyer

Dans le cadre de son soutien au commerce et à l'artisanat, la SCI de la colline a décidé de proposer un loyer modéré pour la location du local commercial durant la période de test.

1.4 L'accompagnement technique

Les acteurs de la création et le PETR sont mobilisés pour suivre le(s) porteur(s) de projet sur la durée du bail.

Le PETR coordonnera le suivi post création et accompagnera individuellement à minima 2h/mois le porteur de projet. Des ateliers/formations seront proposées tout au long de la durée du contrat. Un plan de communication sera mis en place pour promouvoir l'outil «commerce test» et le porteur de projet choisi.

1.5 Engagement du porteur de projet :

Le porteur de projet s'engage à :

- Exercer son activité au minimum 4 jours par semaine avec une amplitude horaire suffisante. Il devra se conformer au code du travail, notamment en termes de temps de repos hebdomadaire et de durée maximale journalière autorisée,
- Participer à la vie collective du commerce de centre-ville,
- Remplir ses indicateurs pour permettre un accompagnement efficient,
- Respecter les documents d'urbanisme en vigueur pour réaliser les travaux : enseigne, Accessibilité, etc.

2. LES CANDIDATURES

2.1 Projets éligibles

Les conditions d'éligibilité :

- Création ou développement d'une entreprise commerciale ou artisanale. Les entreprises de services ne sont pas éligibles. Sont exclues la restauration, les pharmacies, les banques, les assurances, les agences immobilières, les entreprises relevant d'une chaîne de commerce intégrées (filiales, succursales),
- La création d'un commerce alimentaire de proximité. Les projets avec des produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologiques seront prioritaires,
- Immatriculation obligatoire au Registre des Métiers ou Registre du Commerce et des Sociétés.

2.2 Modalités de réponse à l'appel

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir les pièces et informations décrites en page 7.

Le dossier de candidature est disponible par voie électronique sur demande : entreprendre@perche28.fr ou sur les sites internet de la mairie et du PETR du Perche.

Les sites internet des partenaires relayeront les informations générales de l'appel à projet.

Pour tout renseignement : entreprendre@perche28.fr ou 02 37 29 09 29.

Obligatoire :

Un dossier en version numérique est à envoyer par mail à entreprendre@perche28.fr. Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros.

2.3 Délais de réponse

Les candidatures devront être adressées avant le **15 avril 2019** (midi), par mail.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

3 Processus de sélection :

L'appréciation des dossiers est assurée par le comité de sélection (mairie, PETR et partenaires économiques) qui se réunira à partir du 30 avril 2019. Les finalistes seront auditionnés par les élus afin de sélectionner le projet retenu dans la même semaine.

Les dossiers seront examinés en séance sur les critères suivants :

- La viabilité économique du projet,
- La qualité et la nature de l'offre proposée,
- L'expérience et la motivation,
- La capacité de générer des flux et de s'intégrer dans l'environnement,
- Le maintien de l'équilibre commercial et de la diversité commerciale,
- La pertinence du test de produits et/ou du canal de vente.

Le comité de pilotage se réserve le droit de prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision et d'organiser une audition pour les finalistes.

Les projets non retenus pourront bénéficier d'un accompagnement par les acteurs de la création.

N'hésitez pas à nous communiquer vos projets ou vos idées

Dossier de candidature 2019

«Appel à porteurs de projets:
Mise à disposition d'un local commercial / Boutique test »

1. PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom ou raison sociale :

.....

Enseigne :

.....

Domaine d'activité:

.....

Adresse du siège social (si différente du local mis à disposition par ADVIVO):

.....

.....

Téléphone :

.....

Fax :

.....

Email :

.....

Site Internet (si existant) :

.....

N° SIRET : (si existant)

.....

Forme juridique : (si existant).....

.....

Date de création de la structure :

.....

Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour monter votre projet?

Oui, par qui ?

.....

Nom, prénom, fonction et coordonnées (adresse, tel, Email) du responsable

.....

.....

.....

.....

2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE

Description synthétique de l'activité

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Clientèle visé

.....
.....
.....

Fournisseurs :

.....
.....
.....
.....

Date d'ouverture envisagée

.....
.....
.....

3. DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTIVITE

Contexte et objectifs de l'activité : (Quelles sont vos motivations et pourquoi, selon vous, avez-vous besoin de l'accompagnement de la boutique Test ?)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Moyens matériels et humains (salariés, matériel...) mobilisés pour la réalisation de l'activité

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Budget prévisionnel : (à réaliser soit par un expert-comptable ou par un organisme d'accompagnement)

Vous pouvez joindre un fichier en annexe

.....
.....
.....
.....